Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le
ID : 036-213601628-20230731-DB20233107N1-DE

DB 2023 31 07 N°1

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE 2.08.2023
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 2.08.2023
Labanne

MAIRIE de POULAINES (INDRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valençay

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un juillet
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juillet 2023

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhael, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. Nicolas LESEC, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS : M. DEDION Sébastien et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant

Mme MILLET Sophie a été élue Secrétaire.

OBJET : DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – BOULANGERIE/ PÂTISSERIE/ CHOCOLATERIE/ DE POULAINES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Boulangerie/pâtisserie de Poulaines est fermée depuis le 25 janvier 2023 suite à la déclaration en liquidation judiciaire de la société SALOMON par décision du Tribunal de Commerce de Châteauroux.

Il expose qu'un porteur de projet est intéressé pour reprendre l'activité de boulangerie/pâtisserie/chocolaterie, M. PELISSIER Dorian (l'Atelier Pâtisserie).

Aussi, pour répondre favorablement à cette demande et permettre le maintien de ce commerce, il expose la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation et de mise aux normes.

Pour la location de cet immeuble, il propose à l'assemblée d'établir un bail commercial avec le porteur de projet sur une durée de 3 ans renouvelables à compter du 1er août 2023, moyennant un loyer mensuel de 300 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la réalisation de cette opération de maintien de commerce.
- Décide l'établissement d'un bail commercial sur une durée de durée de 3 ans renouvelables, moyennant un loyer mensuel de 300 €, avec M. PELISSIER Dorian (l'Atelier Pâtisserie).
- Dit qu'un dépôt de garantie de 300 € sera sollicité au preneur à la signature du bail commercial.
- Dit que l'ensemble des locaux étant dans un état de vétusté très avancée, ces locaux vont nécessiter des travaux importants. Il est donc convenu avec le locataire une gratuité du loyer pendant la période du 1er août 2023 au 31 décembre 2023.
- Autorise le Maire à signer tous les documents inhérents à cette opération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yves CRON

MAIRIE de POULAINES (INDRE)

La secrétaire de séance
Sophie MILLET
(conseillère municipale)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.

Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le
ID : 036-213601628-20230731-DB20233107N2-DE

DB 2023 31 07 N°2

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE 2 8 2023
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 2 8 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valençay

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un juillet
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juillet 2023

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhael, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. Nicolas LESEC, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS : M. DEDION Sébastien et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant

Mme MILLET Sophie a été élue Secrétaire.

OBJET : LOCATION GARAGE COMMUNAL – SIS 20, RUE DU CHÂTEAU

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la délibération du conseil municipal prise le 12 juin 2023, relative à la location du garage communal sis 20, rue du Château, à Mme DESMARS Yolande à compter du 1er juillet 2023, est annulée par l'intéressée.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. DE RAMBAUD Eric (sous-curatelle de La Fédération Départementales des Familles Rurales de l'Indre) a déposé une demande relative à la location de ce même garage, sis 20, rue du Château, à compter du 1er août 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de louer à compter du 1er août 2023 ce garage à M. DE RAMBAUD Eric pour un loyer mensuel de 30 €, loyer appelé trimestriellement soit 90 €.
- autorise M. Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un bail avec M. DE RAMBAUD Eric (sous-curatelle de la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yves CRON

La secrétaire de séance
Sophie MILLET
(conseillère municipale)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.

DB 2023 31 07 N°3

Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le
ID : 036-213601628-20230731-DB20233107N3-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE 2.08.2023
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 2.08.2023
Labaune

MAIRIE de POULAINES (INDRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valençay

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un juillet
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juillet 2023

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhael, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. Nicolas LESEC, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

ABSENTS EXCUSÉS : M. DEDION Sébastien et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant

Mme MILLET Sophie a été élue Secrétaire.

OBJET : ***MISE EN ŒUVRE DU DROIT D'OPTION POUR ADOPTER LE RÉFÉRENTIEL M57 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE ADMINISTRATIF – A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024***

Vu l'avis favorable de M. COLAS (Trésorier de la Trésorerie du Pays de Valençay), en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune à compter du 1er janvier 2024,

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1er janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57.

Puis, il indique également que l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour les budgets annexes administratifs, le budget Assainissement demeurant régi par l'instruction budgétaire M49.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Adopte le référentiel M57 par droit d'option à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal,
- Valide l'adoption du référentiel M57 pour les budgets annexes administratifs, le budget Assainissement demeurant régi par l'instruction budgétaire M49,
- Dit que l'avis du comptable public daté du 28 juillet 2023 sera joint à cette délibération, en application des dispositions de l'article 1er du décret n°2015-1899 précité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yves CRON

La secrétaire de séance
Sophie MILLET
(conseillère municipale)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.

MAIRIE de POULAINES (INDRE)

Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le
ID : 036-213601628-20230731-DB20233107N3-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAYS DE VALENCAY
4 RUE DE TOURNEBRIDE
36600 VALENCAY
MÉL. : t036029@dgfip.finances.gouv.fr

Jours et heures d'ouverture :
9H00 à 12H et de 13H30 à 15H30 – fermé le lundi, le mercredi AM et le vendredi AM
Affaire suivie par : Sylvain COLAS
Téléphone : 02 54 00 26 31
Réf :

Valençay, le 28 juillet 2023

Monsieur Le Maire

36210 POULAINES

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur Le Maire,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de POULAINES à compter du 1er janvier 2024.
En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité à compter du 1er janvier 2024.
Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :
- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1er janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour les budgets annexess administratifs, le budget Assainissement demeurant régi par l'instruction budgétaire M49.
En application des dispositions de l'article 1er du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.
Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Trésorier

Sylvain COLAS

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le
ID : 036-213601628-20230731-CMDB20233107N4-DE

DB 2023 31 07 N°4

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE 2.08.2023
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 2.08.2023
Labanne

MAIRIE de POULAINES (INDRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Indre – Arrondissement d'ISSOUDUN – Canton de Valencay

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un juillet
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. CRON Yves, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juillet 2023

PRESENTS : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhael, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. Nicolas LESEC, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy.

ABSENT EXCUSÉ : M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à M. DESMARS Médéric).

ABSENT : Néant

Mme MILLET Sophie a été élue Secrétaire.

OBJET : ***INSTALLATION A DISTANCE ANTIVIRUS – 2 POSTES INFORMATIQUES MAIRIE – JVS MAIRISTEM***

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les licences Sérénité acquises en août 2020 par la collectivité arrivent à expiration à la date anniversaire de notre commande, soit le 10 août 2023.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité de la sécurité informatique de nos matériels et de nos données, la société JVS MAIRISTEM a proposé une offre de renouvellement : Sérénité antivirus optimum qui inclut un abonnement annuel à l'antivirus local Bitdefender avec technologie EDR (Endpoint Détection et Réponse), assurant une protection optimale de nos postes et de nos données contre toutes les formes de menaces. Elle comprend également une surveillance renforcée par leurs équipes (correction automatisée des failles de sécurité, supervision d'un technicien sur l'état de sécurité du poste…). M. le Maire a validé ce bon de commande d'un montant de 276.00 € T.T.C.

Désormais, il convient de valider la proposition financière (section investissement budget commune) de la société JVS MAIRISTEM relative à l'installation d'une licence antivirus à distance par un technicien sur les deux postes informatiques de la mairie, d'un montant forfaitaire de 55.00 € H.T. et 66.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de valider la proposition financière de la société JVS MAIRISTEM, d'un montant de 66.00 € T.T.C.
- dit que cette somme sera mandatée à l'article 2051 opération OPNI.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yves CRON

La secrétaire de séance
Sophie MILLET
(conseillère municipale)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.

MAIRIE de POULAINES (INDRE)

Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le
ID : 036-213601628-20230731-DM20233107N1-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS (DM 2023 31 07 N1)

Collectivité : BUDGET COMMUNE POULAINES

Date de Convocation : 24/07/2023	Décisions N° : 2	Membres : En Exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Le 31 juillet 2023
Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de CRON Yves.

Etaient présents : CRON Yves,RENAUDAT Guenhaël,GAPIN Michel,DEDION Sébastien,LABANNE Claudette,DESMARS Médéric,ROGET Jean-Noël,MAÎTRE Chantal,BRUNERIE Patrick,MANDEREAU Patricia,MILLET Sophie,LESEC Nicolas,GUÉRIN Lina,JULO Guy

Etaient Absents ou excusés : CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à DESMARS Médéric)

Objet : Décision Modificative n°2 – renouvellement antivirus 2 postes informatiques mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20 / 2051 / OPNI	Concessions et droits similaires	66,00
	Total	66,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
27 / 275 / OPFI	Dépôts et cautionnements versés	66,00
	Total	66,00

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE 2.08.2023
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 2.08.2023

MAIRIE de POULAINES (INDRE)

Budget commune : le 31 juillet 2023
l'Ordonnateur M. CRON Yves, Maire
La secrétaire de séance Mme MILLET Sophie (conseillère municipale)